

Transcription des pages 191 à 193 du manuscrit Saint-Imier, Mémoires d'Ici, Fonds de l'Eglise réformée du Jura, 1

Les reproductions de l'original peuvent être vues sur le site *e-codices*, Bibliothèque virtuelle des manuscrits en Suisse

<http://www.e-codices.unifr.ch/fr/searchresult/list/one/mdi/FER-0001>

Les liens apparaissant dans le texte renvoient directement à la page retranscrite.

39. Procès de Margueron Jacquet de Lignièrès

(p. 191 : <http://www.e-codices.unifr.ch/fr/mdi/FER-0001/191>) S'ensuit le proces criminel et confessions faites par Margueron Jacquet de Ligniere, destenue à Diesse es prisons et forteresses des ambes tres puissants et tres redoubtez princes et seigneurs de la Montagne de Diesse, examinée comme en tel cas requis par les desputez à ce fait le 25 et 26 d'aoust 1629.

Premierement a dit et confessé qu'environ dix et huit ans passé, estant encor à Ligniere, un soir devant leur maison estoit fort desconfortée et dessolée a cause de cinquante escus que son oncle Johan Berudet leur vouloit fayre payer. Son maistre, cy apres nommé, s'apparut à elle en forme d'un homme vestu de verd, lequel luy dit qu'elle estoit bien desconfortée, que sy elle vouloit renier Dieu et se donner à luy qu'il luy donneroit assé d'argent pour payer icelle debte et voyre davantage, luy disant qu'il estoit Sathan. Elle invoca sur ce le nom de Dieu et iceluy s'esvanouist.

Secondement a confessé que le landemain sur le soir, estant au cortil pres laditte maison audit Ligniere, ledit Sathan s'apparust derechef à elle la sollicitant se donner à luy et qu'elle renia Dieu, qu'il luy donneroit force argent. Soubz ceste esperance qu'elle renia Dieu, le recognust pour son maistre, s'appela Benjamin, qu'il eut incontinant sa compaignie estant froit comme glace.

(p. 192 : <http://www.e-codices.unifr.ch/fr/mdi/FER-0001/192/0/Sequence-1579>) Luy donna quantité d'argent qu'elle receu, mais se ne fust que fieuelles ormis un teston. Luy donna aussy de la graisse dans une boite de bois, luy commanda d'en fayre mourir gens et baistes. De laquelle graise elle engraisa une sienne chevre grise qu'en mourut. Voyant qu'icelle graisse estoit sy mauvaise qu'elle la jetta au feu.

Item a confessé que quelque temps apres estant venue demeurer à Presles sondit maistre s'apparut à elle, lequel la tança et la bastit rudement de ce qu'elle n'avoit usé de laditte graise et qu'elle l'avoit brulée. Luy donna une verge blanche, luy commandant d'en fayre mourir gens et baistes, de laquelle elle frapa un sien chevry qu'en mourut.

Item qu'elle en frapa une chevre à Casper Malliard et qu'en mourut aussy, ce qu'ayant aperceu qu'elle mit laditte verge au feu que fit grand bruit en brulant.

Item a confessé que sondit maistre la trouva devant leur maison à Presles, lequel la tança et bastit derechef fort aprement pour ce qu'elle avoit brulé la verge qu'il luy avoit donné, luy donna un baston blanc engraisé, luy commandant d'en frapé les baistes, duquel elle engraisa sa main, en toucha un bœuf à Jacque Gochat qu'en mourut. Item qu'elle en toucha aussy un bœuf à Jeremie Guignard qu'en mourut aussy.

(p. 193 : <http://www.e-codices.unifr.ch/fr/mdi/FER-0001/193/0/Sequence-1579>) Plus a confessé de s'avoir trouvé au Sasselet à la sinagogue avec ses complices ou ledit son maistre luy donna un baton blanc engraisé, lequel elle brula sans en avoir usé.

Item a confessé que son dit maistre a eu par diverses fois sa compagnie, nottamment à la Comba soubz Ligniere, à leur cortil et ailleurs.

De mesme a confessé que son dit maistre l'avoit souvante fois bastue et tormentée pour ce qu'elle ne faisoit assez de mal.

Finallement a dit et recognust qu'elle sça trouvé par diverses fois à la sinagogue avec ses complices et leur maistre, tant à l'Oeuchete ou elle fut pourtée et remportée par son dit maistre comme aussy es Oeuches soubz Presles.

Touchant ses complices elle a nommé plusieurs des cy devant executees, et des vivantes Perrenon Jeune Henry et Bendicte Vallet à present prisonnieres, la femme de feu Jehan Guignard et la femme de feu Abraham Guignar de Presles.

Transcription effectuée par Rosa Steiner, 15 février 2016